

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2018

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1094)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

AMENDEMENT

N° 31

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 28, substituer aux mots :

« souffrent de handicaps naturels »,

les mots :

« sont affectés par des aléas climatiques ou des contraintes naturelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mot « handicaps » est un terme qui est affecté à la personne et non à une activité agricole. Le législateur doit s'efforcer de porter une attention particulière au sens de ses mots. Il convient donc d'apporter cette modification.